

COOPERATION INTERNATIONALE

Le Canada adoptera une attitude bienveillante et constructive dans son examen des divers programmes concernant l'octroi au niveau international qui seront provisoirement acceptés pour être étudiés et définis plus à fond par les Nations Unies.

A ce stade-ci, je voudrais m'en tenir à quatre aspects de la coopération internationale, dans le domaine des établissements humains, auxquels le Canada attache une importance particulière:

Premièrement, le Canada se déclare prêt à fournir, par le biais de programmes bilatéraux d'aide et de coopération, une réponse favorable aux propositions d'aide dans le domaine des établissements humains que feront ses partenaires dans les programmes. En outre, notre influence au sein des organismes de développement multilatéraux nous permettra d'encourager ces dernières à se montrer également favorables. Nous croyons que les institutions existantes de financement des programmes bi-latéraux et multilatéraux sont disposées à participer à ces programmes accrus.

Deuxièmement, nous estimons particulièrement valable la proposition visant à établir des centres régionaux de formation pour ceux qui doivent planifier et diriger des établissements humains. Depuis plusieurs années, le Canada donne son appui à l'Institut de Technologie de l'Asie situé à Bangkok et à sa Faculté des Etablissements humains. Nous pensons que ce programme mérite que l'on continue de le financer et, de fait, qu'il pourrait servir de modèle à des programmes semblables dans d'autres régions.

Troisièmement, Monsieur le président, nous portons aussi un très grand intérêt à la proposition visant à établir un programme international d'information axé sur la continuation et l'accroissement des échanges d'idées et d'expériences que produira HABITAT. Nous pensons qu'il est important que la Conférence recommande la création d'une Bibliothèque audio-visuelle des Nations Unies sur les établissements humains et qu'elle considère qu'il est relativement urgent de prendre des dispositions temporaires pour préserver et utiliser la documentation fort utile qui a été préparée pour la Conférence HABITAT.

Quatrièmement, nous prévoyons qu'il sera remis à la Conférence une proposition demandant à toutes les nations d'adopter comme objectif minimal, d'ici 1986, l'alimentation en eau potable dans toutes les communautés définies comme telles. Le Canada appuiera fortement le principe d'un tel objectif et les programmes pratiques permettant de l'atteindre.